

LE 5 NOVEMBRE 2018
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi cinq novembre deux mille dix-huit, à vingt-deux heures quinze, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol
MM. Robert Charron
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Mmes Isabelle Gauthier
Francine Charles
M. Marc Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

885-11-2018	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-947, afin d'interdire la production et/ou la transformation de cannabis ou de tout dérivé du cannabis, dans toutes les zones situées à l'intérieur de la zone blanche prévues au règlement de zonage. (G8 400) (U-2286)
--------------------	---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement de zonage numéro U-947, afin d'interdire la production et/ou la transformation de cannabis ou de tout dérivé du cannabis, dans toutes les zones situées à l'intérieur de la zone blanche prévues au règlement de zonage.

886-11-2018	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-947, afin de prévoir une marge avant de 500 mètres de tout lieu de production et/ou de transformation du cannabis ou de ses dérivés. (G8 400) (U-2287)
--------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-947, afin de prévoir une marge avant de 500 mètres de tout lieu de production et/ou de transformation du cannabis ou de ses dérivés.

887-11-2018 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage U-947, afin d'autoriser la vente du cannabis et ses dérivés dans de nouvelles zones à être créées, soit une nouvelle zone dans le secteur de Saint-Canut à partir des zones I5-30, C5-73 et C5-86 du côté nord de la route Sir-Wilfrid-Laurier et une nouvelle zone à être créée dans le secteur de Saint-Janvier à partir des zones RU2-39 et C7-103. (G8 400) (U-2288)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc Laurin, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage U-947, afin d'autoriser la vente du cannabis et ses dérivés dans de nouvelles zones à être créées, soit une nouvelle zone dans le secteur de Saint-Canut à partir des zones I5-30, C5-73 et C5-86 du côté nord de la route Sir-Wilfrid-Laurier et une nouvelle zone à être créée dans le secteur de Saint-Janvier à partir des zones RU2-39 et C7-103.

Jean Bouchard, maire

Suzanne Mireault, greffière